L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 323. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 5 AVRIL 1897 Fondée le 1er septembre 1827.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : No 323 rue de Chartres.
Entre Conti et Bienville.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Capitalistes, Attention ! Placement constant, stable et solide —EN— Propriétés Commerciales, Résidences —ET— Vacantes —DANS LES— Premier, Deuxième et Troisième Districts:

Le tout loué à bail à des locataires No 1

118-120 Rue Baronne,

Entre les rues Canal et Commune. Elégante bâtisse en briques à trois étages occupée par Fred Rockel (Empire Saloon) rapportant un loyer à bail de

$2,520 par an.

114-116 Rue Baronne

Entre les rues Canal et Commune. Elégant édifice à trois étages et mansarde, occupé par C. Eble et autres et rapportant un loyer à bail de

$2,220 par an

Les deux en face de l'Hôtel Gennewald, du Chess, Checkers and Whist Club et seulement à cent pieds du grand boulevard Canal.

1734-1736 Avenue Esplanade,

Encoignure Roman. Splendide maison double à deux étages, pouvant rapporter

$750 ou plus par an.

1839 Chemin du Bayou,

A l'encoignure des rues Quartier et Roman. Elégante résidence à deux étages, rapportant un loyer avec bail de

$360 par an.

Magnifique Lot de terre, Chemin du Bayou, entre les rues Roman et Derbigny. Bâtisse éloignée de la rue

Louée $8 par mois. 9 Lots de terre,

Enc. des rues Duels et St-Antoine.

Julie A. Genest vs les Mineurs George et Maurice Beaudry, et als.

No 82,401 - Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placeurs J. SPEAR, Encanteur — Bureau, No 723 (ancien No 155) Commune — MERCREDI, 14 avril 1897, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la Bourse d'Encans de la Nouvelle-Orléans, Nos 34 et 36 rue Baronne, entre les rues Gravier et Commune, en vertu de ce conformément à un jugement rendu le 3 mars 1897 et signé le 9 mars 1897, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci après désignées, à savoir—

1° Un certain lot de terre, situé dans le premier district de cette de cette ville dans l'Ile, borné par les rues Canal, Carondelet, Bienvenue et Commune, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent désigné comme lot No Un sur un plan dressé par A. S. Philips, voyer, en date du 13 mai 1845, déposé dans le bureau L. T. Caire, ancien notaire en cette ville; lodit lot mesure 21 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Baronne, 120 pieds de profondeur sur une allée commune, 21 pieds 9 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond et une autre allée commune et 123 pieds 3 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 2.

Etant la même propriété que feue Mme E. G. Porter a acquis comme suit: Une moitié indivise dequel par achat de Veuve J. Leliévre d'après un acte passé pardevant Théo. Guyot, ancien notaire en cette ville, le 6 novembre 1872 et l'autre moitié indivise duquel une vente faite d'indivise propriété par le shérif civil pour la Paroisse d'Orléans, le 14 avril 1869, en vertu d'un writ de saisie et de vente à lui adressé par l'ancienne Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans comme propriété de Jos. Weaver versus Théo. A. Roux, No 19,0 6.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à trois étages avec veranda devant la rue de chaussée comme buvette avec salle à manger, cuisine et petite chambre dans le fond et cour de derrière, couverte de hangars vitrés; le deuxième étage a quelque 6 chambres et vestibule, et le troisième étage à trois grandes chambres et vestibule, aussi une bâtisse de cuisine en briques dans le fond, contenant une chambre au-dessus et deux au-dessous; citerne, hydrant, lieux d'aisance, etc., connue par les Nos municipaux 118 et 120 (ancien No 13) rue Baronne.

Vendu sujet à un bail au taux de $2,520 par an, payable mensuellement, et expirant le 30 septembre 1898.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Carondelet, Baronne et Commune, désigné par le No 2 sur un plan dressé par Pillié, voyer, en date du 11 juin 1842, et annexé à un acte passé pardevant Adolphe Maureau, ancien notaire en cette ville, le 16 des mêmes mois et année; ledit lot de terre mesurant 31 pieds 4 lignes de face à la rue Baronne, 30 pieds 4 pouces 4 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 71 pieds 4 lignes sur la ligne la plus proche de la rue Commune et 66 pieds 9 pouces sur l'autre côté, ou il est borné par le lot No 2 et par une allée commune en usage au dit lot et à d'autres lots faisant face à la dite allée; et une portion de terre attenant au lot décrit ci-dessus sur la ligne vers la rue Commune, et mesurant environ 9 pieds sur la ligne la séparant de la propriété appartenant auparavant à Mme H. C. Chumack, environ 31 pieds 10 pouces sur le côté attenant à la propriété décrite ci avant et 32 pieds 6 pouces sur une allée commune s'ouvrant sur la rue Baronne, et environ 5 pieds sur l'autre côté sur une ligne parallèle à la rue Baronne, ensemble avec tous les droits des vendeurs de la dite Mme Porter à une plus grande étendue de terres si la même se trouve.

Cette ci étant la même propriété que feu Mme E. G. Porter a acquise comme suit: A savoir:

Le tiers indivis duquel, par achat de Mme Amélia Zach arie Saul, veuve de Horace C. Cammack, d'après un acte passé pardevant Théo. Guyot, ancien notaire en cette ville, le 21 juin 1869, et les autres deux tiers indivis duquel par achat de Eugène Mouggnau Lelièvre et Olympe Françoise Mougineau, veuve de Jacques Lelièvre, d'après un acte passé pardevant Théo. Guyot, ancien notaire en cette ville le 6 novembre 1872.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à trois étages et mansarde, avec vestibule sur le côté et le rez-de-chaussée occupé par C. Eble, comme dentiste; trois chambres divisées pour du bureau de médecine ou de dentiste au deuxième étage; 4 chambres au troisième étage et quatre chambres dans la mansarde; aussi une cuisine en briques à trois étages, contenant deux chambres à chaque étage; hydrant, lieux d'aisance, citerne, etc., vendu sujet à deux baux au taux de $2,220 par an payable mensuellement et expirant le 30 septembre 1897; et aussi sujet à une location perpétuelle en faveur de la ville de la Nouvelle-Orléans au taux de $53 par an payable annuellement et portant sur une partie des terrains connus par les Nos 114 et 116 (ancien No 11) rue Baronne.

3° Neuf certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Désir, Hope et St-Antoine, désignés par les Nos de 1 à 9 inclusivement, sur un plan tracé par F. A. Tourné, architecte, le 21 mai 1861, et déposé dans le bureau d'Edward Barnett, alors notaire en cette ville; les lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 mesurant chacun 21 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St-Antoine par 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le dit lot No Un formant l'encoignure des rues Dueis et Ste-Antoine, et lot No 9 mesure 53 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Duels sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles avec tous les droits, tous les privilèges de passage, avantages et servitudes qui y sont attachés.

4° Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Derbigny, Roman et Quartier, désigné par la lettre E dans un croquis fait par Edgar Pillié, le 29 janvier 1896, lequel dit lot mesure suivant le dit croquis, 47 pieds 8 pouces faisant face à la rue Esplanade sur 99 pieds 10 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles, formant l'encoignure des rues Roman et Esplanade et il est composé du lot entier désigné par le No 10 et d'une partie du lot No 9 et d'un petit coin triangulaire du lot No 8 sur un plan tracé par L. H. Pillié, voyer, le 17 janvier 1859, et déposé dans le bureau d'Eusèbe Bouny, notaire en cette ville.

Les améliorations consistent en une élégante bâtisse à deux corps de logis à deux étages portant les Nos de la municipalité 1734 et 1736 avenue Esplanade, ayant de chaque côté 8 chambres, galeries de façade et de côté, lieux d'aisance à chaque étage, citerne, tuyaux de water-works, chaudière à bain, vase de cour, etc; le tout en bon ordre. Vendu sujet à un bail, d'un côté au taux de $300 par an, payable mensuellement et expirant le 15 septembre 1897.

L'autre côté, le plus avantageux, n'est pas loué pour le moment, mais loué auparavant et pouvant être loué de nouveau au prix de $420 par an pour chaque côté.

5° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le même district, dans le même bloc connu il est décrit ci-dessus désigné par la lettre F sur le croquis mentionné ci-dessus par Edgard Pillié, voyer, lequel lot mesure, suivant le dit croquis, 47 pieds 8 pouces faisant face à la rue Quartier sur 99 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur entre les lignes parallèles et formant l'encoignure des rues Quartier et Roman, étant composé partie des lots No 2 et 3 sur un plan tracé par L. H. Pillié, voyer, le 17 janvier 1859, déposé dans le bureau de E. Bouny, notaire dans cette ville, le tout avec tous les droits, titres et intérêts que la défunte Veuve Jas H. Porter, sa succession et ses héritiers ont ou peuvent avoir acquis par possession publique, paisible, sans équivoque ou interruption et matériellement, comme propriétaire depuis plus de 30 ans de la part du défunt et de ses autres sur une portion de terrain en face de la propriété ci-dessus décrite comme il est mentionné dans le dossier ci-dessus mentionné et mesurant suivant le même croquis, en mesure américaine, 49 pieds 6 lignes, faisant face au Chemin du Bayou; 42 pieds 5 pouces sur la rue Roman, 54 pieds 4 lignes de profondeur de l'autre côté, et 47 pieds 8 pouces de largeur dans le fond.

Les améliorations consistent en une élégante résidence à deux étages, désignée par le numéro municipal 1839 Chemin du Bayou, ayant des salons à double arcade, une salle à manger, au rez-de-chaussée et trois chambres à l'étage supérieur, corridor sur le côté, galerie sur la façade à chaque étage; au fond, une bâtisse à deux étages, avec deux chambres à chaque étage, salle de bain, lieux d'aisance, citerne et appareil de water-works, etc.; vendu sujet au bail au taux de $360 par an, payable tous les mois et expirant le 30 septembre 1897.

6° Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et le même lieu comme il est décrit ci-dessus, désigné par la lettre G sur le dessin ci-dessus mentionné, fait par Edgar Pillié, voyer; le dit lot mesure, conformément au dit dessin, 69 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Quartier, 91 pieds 5 pouces 4 lignes de large dans le fond, 79 pieds 9 pouces sur la ligne qui la sépare du lot F, et 82 pieds 5 pouces et 2 lignes sur la ligne du côté opposé; composé de parties des lots 3, 4 et 5 sur un plan tracé par L. H. Pillié, voyer, le 17 janvier 1859 et déposé dans le bureau d'Eusèbe Bouny, notaire en cette ville. Ensemble avec tous les droits, titres et intérêts que la défunte Veuve Jas H. Porter, sa succession et ses héritiers peuvent avoir acquis par possession publique, paisible, sans équivoque, ni interruption et matériellement, depuis plus de 30 ans, dudit décédé et des ses auteurs sur une portion de terrain sur la façade de la propriété décrite, comme il est mentionné dans le croquis ci dessus, mesurant suivant le même dessin, en mesure américaine, 54 pieds 11 pouces de face sur le Chemin du Bayou, 54 pieds 4 lignes de profondeur sur la côté le plus rapproché de la rue Roman; 69 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne de l'autre côté sur 69 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur dans le fond.

Les améliorations comprennent une bâtisse retirée de la rue, ayant 4 chambres, des lieux d'aisance, un puits, un hangar, etc., portant le numéro municipal 1829 Chemin du Bayou.

Termes et conditions—Un tiers ou davantage comptant, au choix de l'acquéreur; le reste s'il y a, à un crédit de un an d'un et deux ans, en billets de l'acquéreur, portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date de l'adjudication, jusqu'à parfait paiement garantie par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue et toutes les autres clauses de vente en usage. L'acheteur devra faire assurer les bâtisses de la propriété pour leur pleine valeur jusqu'à parfait paiement des dits billets et finalement il devra payer les honoraires de l'avocat au taux de 5 pour cent, en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement du mont ci des dits billets ou d'une partie d'iceux; en outre du prix d'adjudication, l'acquéreur devra rembourser les primes d'assurance pour le terme non expiré et prendre à sa charge les taxes pour l'année 1897. Toutes les dites propriétés seront vendues sujettes aux baux qui existent encore, et la propriété portant les Nos 114-116 rue Baronne, aucun No municipal 11 étant la seconde décrite, sera vendue sujette à un loyer perpétuel du terrain de ($23) trente-trois dollars par an, en faveur de la ville de la Nouvelle-Orléans sur une portion de la terre, et l'acheteur devra assumer cette obligation, en dehors et au-dessus du prix de l'adjudication et devra déposer avec l'encanteur, au moment de l'adjudication 10 pour cent du montant de son enchère.

Les actes de vente devant Jules F. Meunier, notaire, aux frais des acheteurs.

10mars—10 11 12 17 24 31—avril 7 14

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

John Blanker & Co. vs Mme Marion K. White et son mari.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle Orléans, No 26,291—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Gabriel Fernandez, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente aux enchères publiques à mon entrepôt No 726 rue Bienville, entre Royale et Bourbon, dans le 2ème district de cette ville, le LUNDI, 5me jour d'avril 1897, à 11 heures A. M., des propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

Le contenu d'un bar room consistant en un comptoir, un miroir, vitrière, store, portraits, pendules, etc., et une machine, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions, comptant sur les lieux.

LEON MARTINY,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
25 mars—25—2 5 avril

E. H. Chadwick vs Jacob L. Schumans.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans—No 27,766—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Gabriel Fernandez, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente aux enchères publiques, le MERCREDI, 7 avril 1897, à 11 heures A. M., sur les lieux 2001 rue du Canal, coin de la rue Nord Prieur dans le deuxième district de cette ville, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Le contenu de la pharmacie située au No 2001 rue Canal coin Nord Prieur, consistant en comptoirs, vitrines, "Prescription Case," Coffre-fort, Stove, Bottle'les Installations, Globes à articles de fantaisie, Cash Register, Drogues, etc.

D'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LEON MARTINY,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nile-Orléans.
27 mars—27—avr 2 7

E. A. Carere vs Vve Josie Beanera.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle Orléans, Lne, No 17,138—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. E. H. Downing, juge de la 4ème Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Lne, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la statue de Henri Clay, 1500 Avenue de la Louisiane, à l'encoignure de l'avenue St-Charles, dans le 6ème District de cette ville, le MARDI, 27 avril 1897, à midi précis, des propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Veuve Josie Beanera défenderesse, dans deux certains lots de terre dans le 2me District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Louis, Conti, St David et Salmade, se touchant et mesurant ensemble 31' 11" 5" de face à la rue St-Louis sur une profondeur de 102' 7" 7" entre lignes parallèles, et un des dits lots formant l'encoignure des rues St Louis et St-David et l'autre dit lot touche le dit lot du coin.

Conditions—Comptant.

A. F. CHEVALLEY,
Constable de la 4ème Cour de Cité.
26 mars—26 31—avril 5 12 19 27

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de M. A. F. Kyle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 50,380—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Samuel Alston et Thomas J. Rogers, représentants testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
1er avril—1 5 10 Greffier.

Succession de Mme Helen C. Haley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 46,375—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le second compte provisoire présenté par Anatole A. Ker, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
1er avril—1 5 10 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans, No 52,731 Division E—Joseph Muller vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Joseph Muller individuellement et comme ancien associé de la Auditorium Co. soit convoquée et tenue pardevant Theodore G. Seitzafaden, notaire public, en son bureau, Chambre 8, Bâtisse de la Banque du Commerce, No 706 rue Union, en cette ville, commencé et le 19me jour d'avril 1897, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application du dit pétitionnaire pour un répit et voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que A. B. Phillips, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, Lne, 15 mars 1897.

Signé: GEO. H. THEARD, Juge.

Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
16 mars—16 26—avril 5 15

Metropolitan Bank versus New Orleans Brewing Association.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 47,534—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte des recettes et des débours pour le mois de février 1897 présenté par A. G. Ricks, receveur de la New Orleans Brewing Association, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
27 mars—27 31—avril 5 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 52,798 — Division "E"—Louis Forestier vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession de biens faite dans cette affaire par Louis Forestier pour le bénéfice de ses créanciers, soit acceptée par la cour; il est de plus ordonné qu'une réunion des créanciers du dit insolvable, soit convoquée et tenue pardevant J. H. Forcelle, notaire public, en cette ville, commençant le 4me jour de mai 1897, à 11 heures A. M., et que l'inventaire demandé soit pris par le même notaire, et que R. E. Saucier et Alf. F. Théard soient appointés et assermentés comme estimateurs pour évaluer la propriété à être inventoriée; que M. W. Patten, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que Frank Marques, shérif civil de la Paroisse d'Orléans soit nommé syndic provisoire dans cette affaire et qu'après son assermentation des lettres comme tel lui soient données conformément à la loi; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire Louis Forestier soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 18 mars 1897.

Signé: GEO. H. THEARD, Juge.

Pour copie conforme
JAMES D. RANKIN, Député Greffier.
31 mars—31—avril 5 90

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Sherif Civil des propriétés améliorées de valeur, situées dans le Quatrième District.

Une portant le vieux numéro municipal 226 (nouveau numéro 1,304) rue Huitième; et l'autre, vieux numéro 128, rue St-André.

Mme Carrie A. Drput vs. Conrad Lemicke.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 43,416—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 29 avril 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Huitième, Harmonie, Chestnut et Coliseo, le dit lot étant désigné par le No 7 et mesurant trente-deux pieds, six pouces de face à la rue Huitième et trente et un pieds six pouces de largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de cent vingt pieds plus ou moins. Les bâtisses portant l'ancien numéro municipal 226 et le nouveau numéro municipal 1304 rue Huitième.

2° Une pièce en portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-André, Chippewa et Josephine, ayant une face de trente-deux pieds sur la rue St-André sur une profondeur de cent vingt-huit pieds.

Les bâtisses portant l'ancien numéro municipal 128 rue St-André.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 mars—26 27—2 9 15 23 29 avril

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une grande Propriété commerciale de Valeur et bien située Dans le Deuxième District, Mesurant 64 pieds de face sur la rue Decatur, sur 69 pieds 7 pouces de profondeur et de face sur la rue Bienville, dans l'îlet borné par les dites rues et les rues North Peters et Conti.

Léon Joubert vs Auguste Duprat, syndic des créanciers de Victor Le Beau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 52,532—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 29 avril 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Decatur, Bienville, North Peters et Conti, lesquels lot forme l'encoignure des rues Decatur et Bienville, et mesurant soixante quatre pieds de face à la rue Decatur, sur une profondeur entre lignes parallèles de soixante neuf pieds sept pouces et face à la rue Bienville, ainsi que par Victor Le Beau de T. S. Gruman par acte de vente passé pardevant B. F. Choate, notaire en cette ville, le 2 mai 1892.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—

1° L'acquéreur assumera le paiement d'un billet à recevoir (promissory note) de quatre mille dollars, ensemble avec tout intérêt échu jusqu'au jour de la vente, au taux de six pour cent par an; le susdit billet créé et endossé par Victor Le Beau est daté du 2 mai 1892 et payable le 1er mai 1897, et est garanti par lien de vendeur et privilège sur la susdite propriété.

2° Et le dit acquéreur paiera la balance du prix d'achat à cette vente comptant, et assumera et paiera les taxes de 1897 en sus du prix de la vente.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 mars—27—av—2 9 15 23 29

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriétés de Valeur Améliorées dans le Second District, etc.

Urescent City Rice Mill, etc.

Numa Landry vs Mme Veuve James J. Reiss.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 51,693—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 avril 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges qui y appartiennent, situés dans le 2me District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Chartres, Decatur et Jefferson, désignés par les Nos Dix et Onze, mesurant comme suit: Lot No Dix, vingt-six pieds deux pouces et six lignes de face à la rue Toulouse sur neuf pieds neuf pouces de profondeur sur la ligne du lot No ..., et quatre-vingt pieds sur la ligne du lot No onze, et vingt six pieds trois pouces sur la ligne du fond, et le lot No onze mesure vingt six pieds trois pouces de face sur la rue Toulouse, par quatre-vingts pieds de profondeur sur la ligne du lot No dix et quatre-vingts pieds trois pouces sur la ligne du lot No douze, et vingt-six pieds trois pouces sur la ligne du fond.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situés dans les mêmes districts et lieu que la propriété ci-dessus décrite, désignée par le No seize et mesurant trente quatre pieds sept pouces et une demi-ligne de face sur la rue Toulouse, par soixante-treize pieds, trois pouces et deux lignes sur la ligne du lot No quinze, et soixante-treize pieds sur l'autre ligne, et trente-quatre pieds sept pouces et une demi ligne sur la ligne du fond.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans les mêmes district et lieu que la propriété ci-dessus décrite et mesurant vingt-six pieds trois pouces de face à la rue Toulouse sur quatre-vingts pieds et une ligne sur la ligne vers la rue Chartre, soixante dix neuf pieds neuf pouces et sept lignes sur la ligne vers la rue Decatur et vingt six pieds trois pouces et trois lignes dans le fond.

4° Et un autre certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans les mêmes district et lieu que la propriété ci-dessus décrite et mesurant trente-trois pieds de face à la rue Jefferson sur cinquante neuf pieds de profondeur entre lignes parallèles les bâtisses étant connues par les Nos municipaux ..... rue Jefferson.

Ensemble avec les machines et autres installations qui y appartiennent et font partie du Crescent City Rice Mill.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
13 mars—13 19 26—avr 2 9 15

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur et bien située du Sixième District, Coin des rues Arabella et Jeannett (dans l'ilet borné par les dites rues et les rues Joseph et Hurst), avec les bâtisses et améliorations.

Union Homestead Association vs Andrew E. Nelson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 52 572—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 22 avril 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 58 Hurstville, borné par les rues Arabella, Joseph, Hurst et Jeannett, et désigné comme lot No — et mesurant trente pieds de face à la rue Arabella sur une profondeur de cent vingt-deux pieds plus ou moins sur la rue Jeannett, lequel dit lot forme l'encoignure des rues Arabella et Jeannett.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 mars—19 26—avril 2 9 15 23

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une vaste portion de terre de valeur dans le Troisième District, Avec les bâtisses et améliorations.

John W. Hite vs Veuve Charles Antoine Fassy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 51,920—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 15 avril 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion ou lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par l'Avenue Jackson (ancien nommé rue Jackson), Carondelet, Hainaud et Philip, désigné par les Nos trois et quatre sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, voyer de ville le 9e jour de mai 1877 et annexé à un acte de vente pardevant James Fahey, ancien notaire de cette ville, le 11e jour de juin 1877 et mesurant chacun, en Mesure américaine, trente pieds deux pouces et 11 lignes de face sur l'avenue Jackson sur cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et

Secondement—Une certaine pièce en portion de terre ensemble avec toutes les appartenances qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte située dans les mêmes district et lieu et tenant à la propriété précédemment décrite, mesurant six pieds trois pouces six lignes de face à l'avenue Jackson, commençant à une pointe à une distance de cinquante-cinq pieds de l'encoignure de l'avenue Jackson et de la rue Hainaud, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent dix pieds.

Etant le même propriété acquise par Mme Hermann de la Mutual Building and Homestead Association par acte devant J. D. Taylor, notaire, à la date du 5 mai 1894, enregistré dans le bureau des Trans-ferts de cette paroisse dans le livre 174, folio 365.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12 mars—12 19 26—2 9 15 avril

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'un grand lot de valeur et assorti de Meubles de Maison, Etc. Au Nouveau No 857 Rue St Charles.

Harry H. Hodgson, Agent vs Don V. Dyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans — No 52 295—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les deux ci après désignés, le LUNDI, 12 avril 1897, à 10.30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au nouveau No 857 rue St Charles Le contenu du dit lieu consistant en un lot assorti de meubles de maison, mobiliers, divers, etc., d'après l'inventaire.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
1er avr—1 5 9 12

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le Shérif d'un Cheval.

Flotirich & Frauth vs Walter Salaue.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 50,006—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 10 avril 1897, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

En face de mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartres—

Un Cheval.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30mars—30 avril 5 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Grande Propriété de Valeur dans le Quatrième District.

John H Keller vs George C. Oliver.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 49,540—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé à Victor Maubert, ex shérif civil de la paroisse d'Orléans, par l'Honorable Cour Civile de District pour laparoisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et par lui à moi transférée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 6 mai 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain demi lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le quatrième district de cette ville, borné par les rues Quatrième, Derbigny, Claiborne et l'avenue Washington, composé de neuf lots de terre, désignés par les numéros Dix, Onze, Douze, Treize Quatorze, Quinze, Seize, Dix-sept et Dix-huit sur le plan annexé à un acte passé pardevant Jos. D. Taylor, notaire, le 12 mai 1892 d'après lequel le défendeur a acquis la propriété du plaignant, et mesurant comme suit, à savoir: le lot No Dix formant l'encoignure des rues Quatrième et Derbigny, mesurant trente-trois pieds six pouces de face sur la rue Quatrième, par une profondeur et face sur la rue Derbigny de cent vingt-huit pieds neuf pouces entre lignes parallèles les lots Nos onze, douze, treize, quinze, seize et dix-sept mesurent chacun trente et un pieds de face sur la